

**DECISION N° 2022-22**

**DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**La directrice par intérim du Groupe Hospitalier Paul Guiraud,**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 et suivants ;

Vu la convention de direction commune du 2 avril 2018 entre le centre hospitalier interdépartemental Fondation Vallée à Gentilly et le groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Madame Cécilia BOISSERIE, directrice d'hôpital, directrice adjointe au centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 31 mars 2022 nommant Madame Cécilia BOISSERIE en qualité de directrice par intérim du groupe hospitalier Paul Guiraud et du centre hospitalier Fondation Vallée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Monsieur Bruno GALLET, directeur d'hôpital, directeur adjoint au centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Monsieur Jean-François DUTHEIL, directeur d'hôpital, directeur adjoint au centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Madame Nadine MALAVERGNE, directrice des soins, directrice des soins au centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Madame Christine REDON, directrice des soins, coordonnatrice des instituts de formation en soins infirmiers et d'aide soignants au centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2019 nommant Madame Marlène COMMES, directrice d'hôpital, directrice adjointe au groupe hospitalier Paul Guiraud et au centre hospitalier Fondation Vallée ;

Vu l'organisation de la Direction ;

Attendu qu'il convient de modifier certaines dispositions relatives aux délégations de signature dans le cadre de la garde administrative au groupe hospitalier Paul Guiraud ;

**- DECIDE -**

### **ARTICLE 1 :**

Une délégation de signature est accordée à :

- Monsieur Jean-François DUTHEIL
- Madame Christine REDON
- Madame Nadine MALAVERGNE
- Monsieur Bruno GALLET
- Madame Marlène COMMES

Ayant pour effet de signer, au nom de Madame la directrice par intérim :

- tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement du groupe hospitalier ou l'intérêt des patients, dans le cadre de la garde administrative ;
- toutes décisions d'admission des articles L. 3212-1 et suivants du Code de la santé publiques (y compris celles relatives aux soins psychiatriques pour péril imminent) ;
- toutes décisions de maintien en soins psychiatriques en application des articles L. 3212-4 et suivants du Code de la santé publique ;
- de saisir le juge des libertés et de la détention en application des articles L. 3222-5-1 du Code de la santé publique.

### **ARTICLE 2 :**

L'administrateur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de sa garde, des actes et décisions pris à ce titre à Madame la directrice par intérim ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions.

Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

### **ARTICLE 3 :**

Cette décision prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2022 et met fin à la décision n°2022-004 « donnant délégation de signature dans le cadre de la garde administrative » du 24 janvier 2022.

### **ARTICLE 4:**

Madame Cécilia BOISSERIE, directrice par intérim, est chargée de l'application de la présente décision.

### **ARTICLE 5 :**

La présente décision sera publiée au bulletin des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne, ainsi que sur le site intranet et internet du groupe hospitalier Paul Guiraud. Elle sera notifiée pour information à Monsieur le Trésorier principal et ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil de surveillance.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> avril 2022

**La Directrice par intérim**

**Cécilia BOISSERIE**

